



Gratuité des transports en Ile-de-France : Qui va payer ?

À l'heure où fleurissent les débats sur la gratuité des transports publics en Ile-de-France, le MEDEF Ile-de-France se montre farouchement opposé à ce projet qui révèle une forte incompatibilité avec la situation réelle des transports franciliens.

En effet, les réseaux de transport en commun franciliens étant déjà arrivés à saturation, la gratuité dégraderait encore davantage les conditions de transports en termes de confort et de ponctualité et serait porteuse de risques pour les voyageurs et les installations.

La gratuité est porteuse d'une contradiction intrinsèque : la gratuité signifie plus de voyageurs, donc plus de coûts de fonctionnement et plus d'investissements mais moins de ressources financières renvoyant à l'éternelle question du « *Qui va payer ?* ». Pour rappel, le fonctionnement des transports publics mobilise un budget annuel de presque 10 Mds d'euros dont 3 Mds sont payés par les voyageurs.

Le financement de cette mesure risque alors d'échoir aux entreprises franciliennes déjà fortement handicapées par de lourds prélèvements. Au total, les employeurs assurent 51% des recettes de fonctionnement des transports collectifs franciliens via le versement transport et le remboursement du passe Navigo, soit 4,8 Mds d'euros. L'imputation aux entreprises du financement manquant augmenterait considérablement cette charge dans un contexte où de nouvelles taxes sont en cours de préparation pour financer le Grand Paris Express.

« Insoutenable pour les entreprises franciliennes ! - déclare Eric BERGER, Président du MEDEF Ile-de-France. Cela hypothèquerait leur compétitivité déjà déficiente ».

En résumé, la disparition de la recette voyageur ne peut qu'aggraver l'impasse financière actuelle. Ce constat conduit la Cour des comptes à réitérer la recommandation déjà exprimée en 2010 d'accroître la part du coût des transports financée par les voyageurs.

CONTACT PRESSE :

Elena NATALITCH
Chargée de Communication
Tél. : 01 40 55 12 43
elena.natalitch@medef-idf.fr